

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont
Commune de Piscop
Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Votants : 12

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PISCOP
DU MARDI 12 MARS 2019– 20 H 30

L'an deux mil dix-neuf, le douze du mois de mars à vingt heures trente minutes, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAGIER, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2019

Présents : M. Bernard DE WAELE, Mme Christiane NYS, Mme Mauricette ROUSSEAU, M. Elias SEMPÉRÉ, M. Dominique TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, M. Sébastien PAUTRAT, Mme Anne-Florence FABRE

Pouvoirs : Mme Ghislaine CAMUS pouvoir à M. TINTILLIER , M. James DEBAISIEUX pouvoir à M. LAGIER, M. Sefer YALCIN pouvoir à Mme ROUSSEAU.

Absents : Mme Catherine BENNOIN , M. Julien DOGNON, M. Jean-Yves THIN

Secrétaire de séance : Mme Christiane NYS est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20H45.

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2019 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

04/2019 – TARIF SOIREE PAELLA DU 16 MARS 2019

Le Conseil Municipal organise une soirée paëlla le 16 mars 2019 à la salle des fêtes des Blés Murs, Après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** de fixer les tarifs suivants :

- Entrée soirée dansante et repas : 25 €
- Bouteille de champagne 16 €,

05/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX RECTIFIEE SUITE ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour réhabiliter un logement pour un agent technique.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif des travaux :	39 031 € HT
Dépenses imprévues	5 000 € HT
Total	44 031 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

COÛT DE L'OPERATION HT	DETR (plafond subventionnable 44031 € 45 %	PARTICIPATION COMMUNE
44 031.00 €	19813.95 €	24 217.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la réhabilitation d'un logement pour un agent technique,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR, et à signer tous les documents s'y référant.

La commune s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

06/2019 – TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE LES BLEMURS POUR 2020

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suite :

PRESTATIONS	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	PISCOPIENS	EXTERIEURS	PISCOPIENS	EXTERIEURS
LOCATION	600	2050	600	2050
ASSOCIATIONS	250	2050	250	2050
LOCATION VAISSELLE	160	360	160	360
CAUTION	1540	1540	1540	1540
VAISSELLE CASSEE	2	2	2	2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE APPROUVE LES TARIFS** CI-DESSUS à compter du 1^{er} janvier 2020.

07/2019 – DEMANDE DE CLASSEMENT AUPRES DE L'ETAT DE LA FORET DE MONTMORENCY EN FORET DE PROTECTION

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code forestier, notamment son article L.141-1

Vu le décret n°2018-254 du 6 avril 2018 relatif au régime spécial applicable dans les forêts de protection,

Vu la délibération du conseil municipal n°08-06-33 en date du 16 octobre 2008 relative à la demande de classement auprès de l'Etat de la forêt de Montmorency en forêt de protection,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier réunie le 21 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de demander au Préfet de classer la forêt de Montmorency en forêt de protection.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles dans le cadre de la demande de classement précitée.

08/2019 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le conseil municipal de la Ville de Piscop (Val d'Oise)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Le maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Pour le débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire indique que cette année 2019 sera une année pour terminer tout ce qui a été commencé : école, bibliothèque, aménagement des bâtiments communaux, Place de la Mairie.

Il a été décidé compte tenu de l'absence de certains conseillers, de faire une réunion de préparation budgétaire avant le prochain conseil municipal.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les travaux sur l'école et la bibliothèque, notamment la réhabilitation des bâtiments communaux. Il s'agira de définir comment attribuer le logement de l'ancienne bibliothèque. Monsieur le Maire fait part au conseil de travaux de voirie à prévoir et il remercie M. DE WAELE et son équipe pour le travail accompli ce qui évite de faire appel aux entreprises extérieures.

AUGMENTATION TGAP (TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES)

Le syndicat SIGIDURS nous informe de l'augmentation de cette taxe à partir de 2021. Les déchets sur Piscop sont bien triés grâce à la poubelle jaune, la tonne nous revient à 0€.

NOUVEAU TERMINAL A ROISSY LE T4

Monsieur le Maire indique qu'une concertation aura lieu le 25 mars à Eaubonne. Cette information sera diffusée sur le site de Piscop. Le Maire lit la lettre du Maire de St-Prix qui est sensible à l'environnement et aux nuisances sonores.

SITE INTERNET DE LA VILLE

Le Maire annonce que le site Internet de la ville est éligible à une validation qualité.

La séance est levée à 21 H 30.

Le Maire

Christian LAGIER